

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 3 MARS 2025

Nombre de Membres

| Membres en exercice | Présents | Votants           |
|---------------------|----------|-------------------|
| 16                  | 15       | 15<br>+ 1 pouvoir |

Date de convocation  
26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion Floraine**  
**N° de délibération : 22\_2025**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 15                   | 1                               | 16   | 0      | 0          | 0               |

Cathy GREINER, conseillère déléguée à la protection de l'environnement, expose au Conseil Municipal que l'association Floraine a pour but de contribuer au développement de la botanique par différents moyens, tels que :

- l'organisation de conférences, réunions d'information, herborisations sur le terrain, stages de découverte des végétaux et des milieux,
- la publication d'un bulletin de liaison distribué aux membres de l'association (Willemetia),
- la publication d'une revue scientifique annuelle : Les Nouvelles Archives Jurassiennes et Nord-Est de la France,
- la publication d'ouvrages ou de supports ayant trait à la botanique régionale,
- la sensibilisation à la protection des plantes et milieux rares et menacés de la Lorraine par tout moyen approprié.

Mme GREINER indique qu'il serait intéressant que la commune soutienne l'action de l'association Floraine qui a mené des projets sur le territoire. En effet, l'association a créé un inventaire de la flore présente sur Flavigny, s'investit pour l'arboretum et participe à des sorties nature avec l'école du village.

Après avoir remercié Cathy GREINER pour cet exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Floraine et de verser une cotisation annuelle de 50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve l'adhésion à l'association Floraine avec tacite reconduction**
- **Autorise le Maire à signer l'adhésion et tout acte y afférent**
- **Valide le versement d'une cotisation annuelle de 50 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 4 mars 2025  
Marcel TEDESCO,  
Maire

